Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ETDE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
1, ter Avenue de Lowendal – 75349 PARIS 07 SP

Dossier suivi par :
Sous-Direction POFE
Marc CHAUCHARD - tél : 01 49 55 42 69
fax : 01 49 55 40 06
Inspection de l'enseignement agricole
Hervé SAVY - tél : 01 49 55 52 85
fax : 01 49 55.52 16

NOTE DE SERVICE

DGER/SDP/N2008-2082

Date: 09 juillet 2008

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

à

Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt
Messieurs les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt

Date de mise en application : immédiate
Annexes : 3

Objet : Organisation de l'activité « rugby » dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2008-2009

Résumé : Championnat de France des Lycées agricoles

Mots-clés : RUGBY

DESTINATAIRES	
Pour exécution : - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt – Service régional de la formation et du développement - Directeurs des Etablissements de l'enseignement agricole public - Fédération nationale des Maisons familiales rurales - Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) - Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)	Pour information - Fédération française de Rugby (FFR) - Union nationale du Sport scolaire

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

UNION NATIONALE du SPORT SCOLAIRE

ORGANISATION DE l'ACTIVITE

RUGBY

DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

pour 2008/2009

SOMMAIRE

I - Championnat de France « ELITE » des sections sportives agricoles

II - Championnat de France masculin des lycées agricoles

III - Championnat de France féminin des lycées agricoles

IV - Sélection nationale-tournoi européen

V – Participation aux frais de déplacements

- Annexe 1 : zones de compétitions

- Annexe 2 : responsables de zone

- Annexe 3 : document de demande de participation aux frais de déplacement

I - CHAMPIONNAT DE FRANCE « ELITE » DES SECTIONS SPORTIVES AGRICOLES

1. Six lycées, invités par la commission mixte, disputeront un tournoi. A l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » sera désignée en catégorie cadets et catégorie juniors.

Les équipes « cadets garçons » seront constituées d'élèves nés en **1992 et 1993**
(Rugby à XII)
Les équipes « juniors garçons » seront constituées d'élèves nés en **1990 et 1991**
(Rugby à XV)

2. Pour l'année scolaire 2008/2009, ces six lycées seront :

ALBI – AUCH – BRIOUDE – BRIVE – NIMES – TOULOUSE

Le tournoi sera organisé à BRIOUDE les mercredi 1ier et jeudi 2 avril 2009.

3. La compétition est placée sous l'autorité :
- d'un inspecteur de l'enseignement agricole : Fabienne KUNTZ / Pierre SALADIN / Yves CROUZILLAS,
- d'un directeur technique national adjoint de la Fédération Française de Rugby (FFR) : Yves AJAC.

4. La licence de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est obligatoire. La compétition est réservée aux élèves de la formation initiale par la voie scolaire.

5. La compétition se déroulera sous forme de 2 poules de 3 équipes dans chaque catégorie. A la suite de ces 2 poules auront lieu des demi-finales croisées et une finale ainsi que des matches de classement.

6. Le calendrier de la compétition est porté à la connaissance des lycées concernés au plus tard le **13 octobre 2008**. Le tournoi s'intercalera dans le calendrier de l'UNSS.

7. Ce tournoi sera l'occasion de sélectionner une partie de l'effectif pour composer une « sélection française des lycées agricoles des moins de 19 ans » en vue d'une rencontre internationale.

8. Le règlement sportif 2008/2009 de cette compétition sera adressé aux établissements par l'intermédiaire des coordonnateurs de secteurs pour le **10 septembre 2008**.

9. Au résultat cumulé des catégories « cadets » et « juniors », l'établissement classée 6ème au terme du tournoi « élite » sera relégué. Sa place sera proposée à la section sportive la mieux classée de la compétition « établissements », à condition que ses deux équipes (cadets et juniors) soient qualifiées pour la phase finale.

Budget attribué : son montant sera arrêté au 1er trimestre de l'année scolaire 2008/2009.

Remarques :

1 - Les établissements, engagés dans ce championnat agricole « élite », pourront, par ailleurs, participer au Championnat Excellence UNSS.

2 - Les lycées inscrits en élite ne peuvent pas être engagés en Championnat de France masculin des lycées agricoles.

3 - Cas des lycées « élite » souhaitant participer à la compétition « cadets établissements » : la participation se fera sans possibilité de qualification à la phase nationale. Les joueurs inscrits sur les feuilles de match élite ne peuvent en aucun cas participer à la compétition « établissements ».

II - CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN DES LYCEES AGRICOLES.

1. Cinq secteurs seront constitués selon le découpage de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Rugby (cf. : annexe 1).

2. Chaque lycée peut engager :

- une ou deux équipes à **VII** en cadets **(1992 et 1993),**
- une équipe à **XII** en juniors **(1989, 1990, 1991).**

3. Des tournois de poule sont organisés entre le mois d'octobre et la fin du mois de janvier ; il convient de se caler sur le calendrier de l'UNSS qui sera connu dès le mois d'octobre :

- un tournoi de district ou départemental (si possible…),
- un tournoi régional,
- une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est laissée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus pour la fin du mois de janvier.

4. La compétition par zone est placée sous l'autorité (cf. : annexe 2) :

- d'un chef d'établissement désigné par la DGER,
- du cadre technique FFR, référent du milieu rural (Francis COSTA),
- d'un enseignant d'EPS désigné par l'Inspection de l'Enseignement Agricole.

La coordination est assurée par l'enseignant d'EPS responsable de la zone en partenariat avec le cadre UNSS.

5. La licence UNSS est obligatoire. La compétition est réservée aux élèves de la formation initiale par la voie scolaire.

6. Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le **13 octobre 2008** par le responsable du secteur FFR et/ou le coordonnateur EPS de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Francis COSTA (FFR) le calendrier des compétitions de sa zone afin que chaque phase finale de secteur soit encadrée par un CTR de la FFR.

7. Le classement final par zone FFR sera établi par catégories (un vainqueur en cadets garçons à 7, un vainqueur en juniors garçons à 12, un vainqueur en filles à 7).

8. Le premier de chaque zone est qualifié pour la phase finale nationale qui se disputera à PÉRIGUEUX ou ANGERS les mardi 31 mars et mercredi 1ier avril 2009. Le lycée organisateur est qualifié d'office. Dans le cas où il termine 1er dans une ou plusieurs catégories, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui sera qualifié. Cela porte à 6 le nombre de lycées participants à la phase finale nationale en cadet et junior.

9. La compétition se déroulera sous forme de 2 poules de 3 équipes dans chaque catégorie. A la suite de ces 2 poules auront lieu des demi-finales croisées et une finale. Il sera joué les matchs de 5ème/6ème place (3ème de chaque poule) ainsi que celui de la 3ème/4ème place (perdants des demi finales).

10. Le règlement sportif 2008/2009 de cette compétition sera adressé aux établissements par l'intermédiaire des coordonnateurs de secteurs pour le **10 septembre 2008.**

11. Chaque coordonnateur de secteur pourra proposer 2 ou 3 jeunes officiels de niveau académique (déjà certifiés ou certifiés le jour de la phase finale de secteur) afin de les convoquer aux phases finales du championnat de France des lycées agricoles.

Budget attribué : son montant sera arrêté au 1er trimestre de l'année scolaire 2008/2009.

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DES LYCEES AGRICOLES

1. Cinq secteurs seront constitués selon le découpage de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Rugby (cf. : annexe 1).

2. Chaque lycée peut engager une ou plusieurs équipes à **VII**
Années de naissances : **1989, 1990, 1991, 1992 et 1993**

3. Des tournois de poule sont organisés entre le mois d'octobre et les vacances de Noël ; il convient de se caler sur le calendrier de l'UNSS qui sera connu dès le mois d'octobre :
- un tournoi de district ou départemental (si possible…)
- un tournoi régional,
- une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est laissée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus pour la fin du mois de janvier.

4. La compétition par zone est placée sous l'autorité (cf. : annexe 2) :
- d'un chef d'établissement désigné par la DGER,
- du cadre technique FFR, référent du milieu rural (Francis COSTA),
- d'un enseignant d'EPS désigné par l'Inspection de l'Enseignement Agricole.

La coordination est assurée par l'enseignant d'EPS responsable de la zone en partenariat avec le cadre UNSS.

5. La licence UNSS est obligatoire. La compétition est réservée aux élèves de la formation initiale par la voie scolaire.

6. Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le **13 octobre 2008** par le responsable du secteur FFR et/ou le coordonnateur EPS de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Francis COSTA (FFR) le calendrier des compétitions de sa zone afin que chaque phase finale de secteur soit encadrée par un CTR de la FFR.

7. Le premier de chaque zone est qualifié pour la phase finale nationale qui se disputera à PÉRIGUEUX ou ANGERS les mardi 31 mars et mercredi 1er avril 2009. Le lycée organisateur est qualifié d'office. Dans le cas où il termine 1er dans une ou plusieurs catégories, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui sera qualifié. Deux équipes supplémentaires participeront à cette finale sur invitation de la FFR. Cela portera à 8 le nombre d'équipes présentes aux phases finales nationales.

8. La compétition se déroulera sous forme de 2 poules de 4 équipes dans chaque catégorie. A la suite de ces 2 poules auront lieu des demi-finales croisées et une finale. Il sera joué les matchs de 5ème/6ème place (3ème de chaque poule), 7ème/8ème place (4ème de chaque poule) ainsi que celui de la 3ème/4ème place (perdants des demi finales).

9. Le règlement sportif 2008/2009 de cette compétition sera adressé aux établissements par l'intermédiaire des coordonnateurs de secteurs pour le **10 septembre 2008.**

Budget attribué : son montant sera arrêté au 1er trimestre de l'année scolaire 2008/2009.

IV - SELECTION FRANCAISE

Une équipe nationale « juniors garçons de moins de 19 ans » des lycées agricoles sera constituée pour 2009.

La sélection s'effectuera à partir du tournoi « ELITE » et du championnat des lycées agricoles parmi les élèves des lycées.

Une équipe nationale « féminine de moins de18 ans » des lycées agricoles sera reconduite pour 2009.

La sélection s'effectuera à partir du championnat des lycées agricoles parmi les élèves des lycées.

Les rencontres de ces sélections nationales sont réservées aux élèves de la formation initiale par la voie scolaire.

V – PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS

Pour tous les lycées participants, une quote-part des frais de déplacement engendrés par les différentes compétitions (phases éliminatoires, phases finales ou compétition élite) pourra être prise en charge à la seule condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 3) et dans la limite des crédits disponibles. Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération.

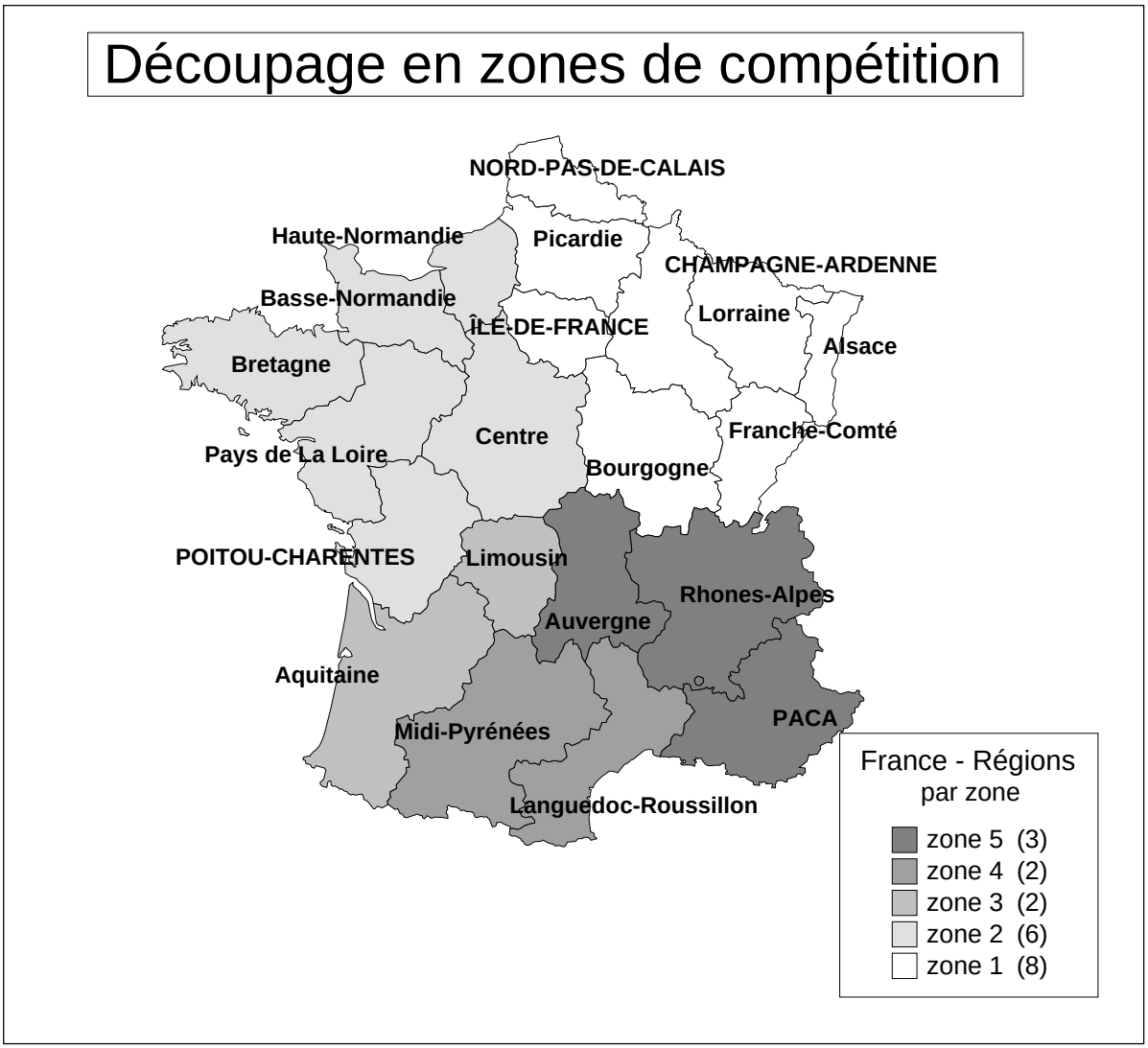
Les participations aux frais de déplacements seront ensuite attribuées par les Comités territoriaux FFR dont dépendent les lycées concernés.

N.B : Le forfait d'une équipe, pour les championnats « élite » et des lycées (masculin et féminin) du Ministère de l'agriculture et de la pêche ainsi que dans le cadre des rencontres organisées par l'UNSS, entraînera la radiation de celle-ci des dites compétitions, l'année suivante.

Le Directeur Général de l'Enseignement et de
La Recherche

Jean-Louis BUËR

- ANNEXE 1 -



NB :

- La région Poitou-Charentes est rattachée à la région Aquitaine
- La Corse est rattachée à la zone 5

ANNEXE 2

TABLEAU DES COORDONNATEURS PAR ZONE

	DGER		FFR	UNSS
	Chef d'établissement	**Enseignant EPS**	**Cadre technique Référent du milieu rural**	**Responsable UNSS**
Zone 1	**NANCY** **Pierre MATHIS** 03.83.18.34.00.	 **Jean-Michel REIGNIER** 06.09.30.91.79. jean-michel.reignier@educagri.fr		 **Hélène PETERS** 03.83.98.27.92.
Zone 2	**ANGERS** **Robert CHAZELLE** 02.41.68.60.00. 06.27.12.28.20.	 **Vincent ROYER** 02 41 68 60 00 vincent.royer@educagri.fr		 **Jean-François HUNAULT** 02.41.74.35.21.
Zone 3	**SAINTES** **Georges JOUSSERAND** 05.46.93.88.50. 06.71.57.69.22.	 **Christian DUTAILLY** 05.46.02.05.23. 06.84.33.07.50 christian.dutailly@educagri.fr	**Francis COSTA** 06 87 88 89 06 fcosta@ffr.fr	 **Marie-Claire LESBATS** 05 59 41 09 68
Zone 4	**ONDES** **Jean-Louis CUNG** 05.61.37.65.70. 06.07.66.35.73.	 A préciser		 **Pascal ZANIN** 05 61 02 48 18
Zone 5	**CARPENTRAS** **Thierry REGUILLON** 04.90.60.80.80. 06.09.52.80.96.	 **Antoine BERNARD** 06.89.56.14.96. antoine.bernard@educagri.fr		 **Vincent GODEMET** 04 73 29 49 50

ANNEXE 3

Demande de participation aux frais de déplacements
Année 2008 / 2009

A remplir et renvoyer par fax avant le 15 mai à T.Reguillon, proviseur du LEGTA de Carpentras, au 04.90.60.13.44 ou par courrier à : BP 274 – 84208 Carpentras cedex.

Lycée : _____

Enseignant responsable : _____

Phases éliminatoires Championnat de France des lycées agricoles

Dates	*Lieux*	*Kms A/R*

⇨ Total Kms phases éliminatoires = _____ Kms

Phases finales Championnat de France des lycées agricoles

Date	*Lieu*	*Kms A/R*

Championnat de France « élite »des sections sportives agricoles

Date	*Lieu*	*Kms A/R*

Signature du Président de l'AS